

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 25 Avril 2013

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an Deux Mil treize, le jeudi 25 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude BONNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 18 avril 2013

Présents : M. Jean-Claude BONNARD, Mme Monique RAGEYS, M Jean-Marc GOUTAGNY, M Pascal DUBOEUF, M Sébastien GUYOT, M Thomas GASSILLOUD, M Jean-Louis LHOPITAL, Mme Corinne IMBRATTA, Mme Annick POYARD, M Michel CÔTE, M Michel MORETTON.

Absents excusés : M Jacques DELORME, M Didier REYMONDON, M Bernard GOUTAGNY

Secrétaire de séance : M Sébastien GUYOT

Début de la séance à 20h35

Le compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

• DELIBERATION : Acquisition parcelles GAEC du MANIPAN/Indivision THIZY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis 2007, la commune est en discussion avec Mme THIZY (pour l'indivision THIZY) et le GAEC du MANIPAN concernant l'acquisition de parcelles de terrains situées lieu-dit Grange Figat.

En effet, des différends opposent le GAEC et l'indivision THIZY et il serait souhaitable que la commune intègre ces parcelles au domaine communal pour régler ces conflits.

La commune avait déjà écrit à Mme THIZY a plusieurs reprises afin de lui signifier cette position mais suite à de nombreux désaccords, aucune suite n'avait été donnée. Il semblerait aujourd'hui que les différentes parties se soient mises d'accord sur les parties de parcelles à céder à la commune.

Il est ainsi proposé d'intégrer au domaine communal :

- Une surface de 721m² à détacher de la parcelle cadastrée section A N°176 appartenant au GAEC du MANIPAN ;
- Une surface de 73 m² à détacher de la parcelle cadastrée section A N°179 appartenant à l'indivision THIZY ;
- Une surface de 22m² à détacher de la parcelle cadastrée section A N°178 appartenant à l'indivision THIZY ;

Soit une surface totale de 816 m².

Les modalités de ces acquisitions à titre gratuit ont déjà été fixées avec les parties concernées par courrier ; la commune supportera les frais de notaire et de géomètre relatifs à ces acquisitions.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette acquisition à titre gratuit et de l'autoriser à signer l'acte et tous les documents à intervenir dans la cadre de cette acquisition. (UNANIMITE)

• DELIBERATION : SUBVENTIONS DIVERSES

Le conseil Municipal, au vu des nouvelles demandes de subventions reçues, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

1 500 €	COMITE DES FETES
1 000 €	HAUTS LYONNAIS
2 000 €	APEP

QUESTIONS DIVERSES

- Un courrier de l'association Gag'Gonerie remercie le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention pour cette année 2013.
- Un courrier d'habitants remercie la municipalité pour le déneigement effectué cet hiver sur la commune.
- Le centre de gestion a effectué une visite d'inspection en santé et sécurité le mardi 23 avril en présence du médecin du travail. Suite à cette visite, il apparaît nécessaire que les agents techniques soient formés (habilitation électrique et signalisation des chantiers sur la voie publique).
- La commune avait mandaté le Centre de Gestion par convention pour s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance. En effet, lors d'un arrêt maladie supérieur à 90 jours, les agents de la Fonction Publique Territoriale passent en demi-traitement s'ils n'ont pas souscrit d'assurance prévoyance. La commune doit maintenant définir son taux de participation à ce risque.
- Thomas GASSILLOUD relate sa participation à la réunion sur la réforme territoriale Eurométropole qui a été présentée aux élus à Mornant. Les présidents du Conseil Général du Rhône et du Grand Lyon se sont mis d'accord sur un projet de création de métropole européenne à Lyon en 2015. Parallèlement le département sera amputé du territoire et de la population du Grand Lyon. Les principales motivations sont l'optimisation de l'action publique et un meilleur équilibre des dépenses à l'échelle des territoires. Le département du Rhône actuel sera divisé en deux au 1^{er} janvier 2015 : d'un côté « l'Eurométropole Lyonnaise » constituée du territoire actuel du Grand Lyon (58 communes) et de l'autre côté, « le nouveau Rhône » qui comprendra toutes les autres communes allant des terres du Beaujolais aux Monts du Lyonnais. Ce dernier comptera 442 000 habitants (¼ de la population du département actuel) pour 1.35 millions d'habitants au Grand Lyon. Ce nouveau Rhône dénombre 65% de propriétaires, 26 173 € de revenu moyen par foyer fiscal ; 7 800 habitants bénéficiant du RSA contre 48 000 pour le Grand Lyon ; Il comptabilisera 13 cantons, chacun composé d'un binôme homme/femme, soit 26 conseillers départementaux. Quid de la Préfecture ?... Une loi est prévue le 1^{er} avril 2015 juste après l'élection des conseillers départementaux en mars. Le redécoupage des cantons est prévu en mars 2014.
- Projet d'une activité relaxation qui sera peut-être coordonnée par le Comité des Fêtes.
- Thomas GASSILLOUD annonce que 50 postes sont vacants dans les environs et ne trouvent pas preneurs... Un forum Pôle Emploi invitera tous les chômeurs habitants dans un périmètre de 25 kms le 07 juin 2013 à la salle Albert Maurice de St Symphorien sur Coise.

Fin de la séance 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal le Jeudi 30 mai 20h30